

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-7 à L. 2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Villa du Prieuré :

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 à 20 H 30

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 juillet 2026

Finances

Approbation du règlement budgétaire et financier – Budget principal
Fixation du mode de gestion et de la durée des amortissements des immobilisations
Budget annexe « Restaurant de la plage » - Décision modificative n° 1

Commande publique

Restaurant de la plage - Délibération portant approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public

Institutions

Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal
Désignation d'un référent déontologue

Ressources humaines

Modification du tableau des emplois permanents
Création d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité

Domaine et patrimoine

Maison Charles Longet – Acquisitions et cessions de terrain pour régularisation foncière
Convention d'occupation précaire d'un local communal – Garage Sud de la Mairie – Association « Comité des fêtes de SEVRIER »
Convention d'occupation précaire d'un local communal – Garage Nord de la Mairie – Association des parents d'élèves de SEVRIER
Convention de servitude de passage au profit du SILA – Parcelle AN 466

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Informations diverses

A Sevrier, le 15 septembre 2026

LE MAIRE,
Bruno LYONNAZ